

GE_GERICHTE DAS/147/2023 vom 19. Juni 2023

GE Cour de justice, 2023-06-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_DAS_147_2023

FR: GE_GERICHTE DAS/147/2023 du 19 juin 2023

IT: GE_GERICHTE DAS/147/2023 del 19 giugno 2023

Erwägungen

E. 31

octobre 2022; Que si ce retard aurait pu justifier un recours pour déni de justice, il ne signifie pas encore que le recourant peut obtenir ses conclusions au fond par anticipation par le biais de mesures d'urgence, dont les conditions ne sont pas réalisées; Que quoiqu'il en soit, son recours sera tranché dans un délai raisonnable après instruction par la Cour; Que la question des frais relatifs à la procédure sera renvoyée à la décision au fond (art. 104 al. 3 CPC). * * * * *

- 4/4 -

C/13461/2013-CS

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.